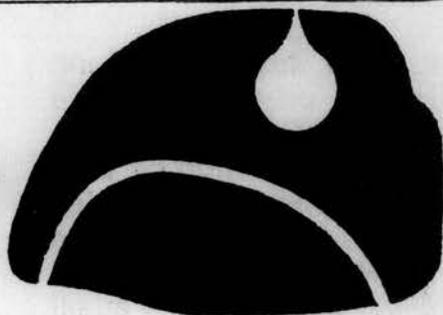


PARIS GOUTTE D'OR

Mars 1987 N° 11

Trimestriel



ENCORE 3 IMMEUBLES EVACUES SANS PREAVIS



L'un des 48 Maliens évacués du 14 rue de la Goutte d'Or devant les sacs poubelles contenant leurs affaires.

Judi 5 mars, 6 h 45, la rue de la Goutte d'Or est rapidement bloquée par quelque 80 policiers venus en renfort. « Péril immédiat : il faut évacuer trois immeubles, les 12, 14 et 16 Goutte d'Or », dit M. Daubigny, directeur-adjoint du cabinet du Préfet de Police qui mène l'opération.

Une heure plus tard, une trentaine de Maliens du 14 se retrouvent sur le trottoir, leurs quelques affaires rapidement emballées dans des sacs-poubelles, tandis que les ouvriers chargés du murage s'apprêtent à commencer leur travail. Les quelques Français qui habitaient au 16 déménagent leurs effets pour les porter au camion de déménagement.

A 14 h 30, tout est fini : les trois immeubles sont murés. Seul le grossiste est encore dans les lieux.

Comment en est-on arrivé là alors qu'après chacune des trois évacuations réalisées pour péril dans le quartier depuis le début de la Rénovation, on nous avait assurés que cela ne se renouvelerait plus dans de telles conditions ?

En effet, même si l'on peut reconnaître que la Police, sous la direction de M. Daubigny, a fait preuve de patience et s'est comportée de façon très correcte, ce type d'évacuation sans préavis (ne serait-ce que donné la veille pour permettre à tous les occupants de préparer leurs bagages et prendre leurs dispositions pour le jour de l'évacuation) est inaccep-

(Suite page 2)

★ HOTELS MEUBLES : QUEL RELOGEMENT ?

p9

★ OPHLM : DES ENGAGEMENTS «BIDON» ?

p12

table dans le cadre d'une opération programmée de Rénovation. Car depuis longtemps, et la situation de péril des immeubles et la liste des occupants étaient connues des services de la ville et de la Police. Il était admis aussi de tous côtés que tous les habitants de ces trois immeubles étaient occupants en titre et en situation régulière de séjour. Alors POURQUOI ?

PAS DE CHÔMEURS

L'expérience a montré que si la Préfecture de Police agit ainsi, c'est qu'elle a quelque chose à cacher qu'elle sait inacceptable pour les habitants... Et ce fut le cas ici. Car les responsables de la Police se sont engagés clairement pour faire monter les Maliens hésitants dans les cars : « On vous emmène au Bureau d'Aide Sociale, et là des propositions d'hébergement seront faites à tous et le relogement de tous sera étudié... ». Arrivés au B.A.S., ils apprennent que les chômeurs ne peuvent être relogés, car les Foyers de Travailleurs n'acceptent pas les gens sans emploi, même s'ils touchent l'indemnisation. Et voilà neuf Maliens non relogés (car les foyers d'hébergement provisoire proposés, où l'on ne peut rester que la nuit, ne sont pas des propositions acceptables).

Tout se passe comme si l'on avait rajouté aux deux conditions nécessaires pour être relogé (occupant de bonne foi et titre de séjour valable) une troisième : avoir un travail.

Ceux qui ont un emploi sont dirigés vers des Foyers à Paris qu'ils acceptent, tandis que les neuf chômeurs se voient offrir (comme les premiers) un « pécule » de 1 000 F, et « Au revoir... ».

Car ni la Préfecture de Police, ni le Bureau d'Aide Sociale ne veulent entendre parler des engagements de la ville sur le relogement des habitants de la Goutte d'Or.

Après de nombreuses interventions faites par l'ensemble des Maliens (qui sont en tout 48, certains d'entre eux en vacances au pays) soutenus par les associations auprès de la Préfecture de Police, de l'Antenne H.L.M. et du Directeur de la Construction de la Ville, il semble que ce problème devrait être solutionné rapidement. Entre temps, les chômeurs non relogés se débrouillent pour s'héberger dans des hôtels.

Qu'espérait-on en agissant ainsi ? Que la Police règle de force des problèmes de relogement que la ville ne voulait pas assumer ? Que les non-relogés disparaissent et qu'on n'entende plus parler d'eux ?

VIGILANCE ET SOLIDARITÉ

C'est méconnaître la solidarité effective des 48 Maliens concernés et la vigilance active des associations.

De plus, on a essayé lors de cette évacuation de revenir sur un engagement ferme de la ville : c'est l'Antenne H.L.M. qui coordonne tous les relogements (même si elle fait appel à d'autres organismes, c'est sous sa responsabilité). Or, ce jour-là, les permanents de l'Antenne H.L.M. présents sur place disaient qu'ils n'étaient pas concernés par le relogement des Maliens, et qu'il fallait voir avec le B.A.S. (Bureau d'Aide Sociale). On a vu et ça nous a suffi.

Dorénavant (et la chose a été remise au point avec la Direction de la Construction), ce sera bien l'Antenne H.L.M. qui coordonnera tous les relogements.

CONCLUSION À TIRER :

1. Si on vient vous évacuer pour péril au petit matin sans vous prévenir, c'est que votre relogement n'est pas vraiment prévu...

2. C'est à l'Antenne H.L.M. (33, rue de la Charbonnière) qu'il faut vous adresser, et uniquement à elle.



AIDE SOCIALE ?

C'est le Bureau d'Aide Sociale (B.A.S.) de Paris qui gère un certain nombre de foyers de travailleurs, dont le foyer de la rue des Arbustes (14^e) où ont été relogés certains Maliens expulsés du 14 Goutte d'Or. On peut cependant se poser légitimement quelques questions quant au caractère social de cet organisme quand on sait qu'il faut payer 1 100 F le lit dans une chambre de 3, soit 3 300 F par mois pour une simple chambre où lits et armoires ne laissent plus grand espace pour circuler. Certes, les résidents peuvent bénéficier de l'A.P.L. et ne paient pas de charges. Mais, si l'on compare ce prix aux logements du même type du voisinage, peut-on encore valablement parler de logement social ? Qu'en pense M. Méhaignerie, le ministre du Logement ?

TROIS POIDS...
TROIS MESURES...

16 Goutte d'Or : immeuble occupé par des Français — Le matin de l'évacuation, des camions de déménagement stationnent et les ouvriers déchargent des cartons pour procéder à un déménagement précipité, certes, mais à peu près dans les règles. Les affaires personnelles des habitants sont mises dans les cartons et transportées dans les camions par les déménageurs et les habitants eux-mêmes. Il est proposé aux occupants des appartements quelques journées payées à l'hôtel Ibis de Bagnolet...

14 rue de la Goutte d'Or : un grossiste — Il lui est demandé d'évacuer ses marchandises et de fermer son magasin. Une semaine plus tard, il est toujours là.

14 rue de la Goutte d'Or : la communauté de Maliens — Pas de cartons : les affaires sont descendues par les Maliens eux-mêmes dans des balots improvisés et sont posés à même le trot-



toir. Les policiers font accélérer l'évacuation pour pouvoir faire procéder très rapidement au murage de l'immeuble, si rapidement que certaines affaires ne pourront être descendues.

Certains occupants ne retrouveront plus par la suite leurs affaires qui ont dû s'égarer entre la Goutte d'Or et le garde-meubles. Quant à l'hébergement, on sait ce qu'il en a été : foyer ou « 1 000 F-et-débrouille-toi » pour les chômeurs.

Le fait d'avoir mis de côté l'Antenne H.L.M. et confié le relogement des 48 Maliens au Bureau d'Aide Sociale (B.A.S.) a été la cause de nombreux problèmes qu'il a fallu à chaque fois reposer et résoudre :

- le relogement des chômeurs,
- le relogement de ceux qui étaient partis travailler le jour de l'évacuation avant 6 h 45,
- le relogement de ceux qui étaient en vacances au moment de leur retour.

Bulletin d'adhésion ou de soutien à « PARIS-GOUTTE D'OR »

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Profession : _____

déclare adhérer à l'Association «PARIS—GOUTTE D'OR »

et verse la somme de _____ à PARIS-GOUTTE D'OR -
CCP PARIS 22 417 09 W

Signature :

Adhésion simple : 50F

Adhésion de soutien : à partir de 100F

A nous renvoyer à « PARIS-GOUTTE D'OR » - 27 rue de Chartres 75018 PARIS

HUMEUR :

LA FONTAINE... ... OU LA CHARRUE AVANT LES BœUFS

« Les travaux du square à l'angle des rues de Chartres et de la Goutte d'Or sont terminés. La fontaine est installée dans l'arc de cercle construit à l'extrémité. Il ne reste plus qu'à planter les arbres... »

(Demain notre 18° - décembre 1986)

De Quel square s'agit-il ? A l'emplacement indiqué, s'agit-il bien d'un square ? L'avez-vous mesuré ? Cela vaut la peine... A quel public est-il destiné ? A combien de personnes ? Pourra-t-il même y avoir un banc ?

★

J'y passais tout à l'heure ; cinq ou six enfants y jouaient dans l'espace creusé à destination des arbres à venir...

★

Je ne suis pas contre les arbres, encore faut-il qu'ils aient de bonnes conditions de croissance. Les poussières et autres nuisances que vont amener les destructions prochaines ne semblent guère propices actuellement à leur plantation.

Quant à la fontaine, vraiment que fait-elle là face à ce mur d'immeuble démolí, au milieu de débris, d'objets abandonnés ?



Si vraiment « les travaux du square sont terminés », selon le journal local précité, de qui se moque-t-on ?

Si vraiment, « il ne manque que les arbres », pour qui prend-on les habitants de la Goutte d'Or ?

Avant d'installer la fontaine, n'aurait-il pas été plus URGENT de penser à proposer des logements neufs ou réhabilités dans le quar-

tier aux habitants qui doivent être relogés ? L'incident du 14 rue de la Goutte d'Or aurait peut-être été évité ?

Parlant de la rénovation de la Goutte d'Or, J. Chirac disait en septembre 1983 : « Cette opération nécessaire et symbolique devra être exemplaire. »

(France-Soir - 16-9-1983)

A chacun de juger !

GOUTTE D'OR EN FÊTE 1987

Vu le succès remporté par la fête organisée par une dizaine d'associations l'an passé, de nouvelles réjouissances s'organisent actuellement pour la période du 27 juin au 5 juillet. En plus du 2° Cross de la Goutte d'Or, du tournoi de foot et des concerts publics, de nombreuses activités seront prévues pour les enfants.

D'ores et déjà, il est fait appel à tous les groupes musicaux ou chanteurs amateurs du quartier, afin qu'ils se fassent connaître pour se produire lors d'une « scène ouverte » en public. De même, toutes les volontés intéressées par l'organisation sont priées de contacter les associations (Enfants de la Goutte d'Or, ADCLJC, AIDDA, Accueil et Promotion, Paris-Goutte d'Or, Accueil Goutte d'Or, etc.).

PERMANENCE

DE PARIS-GOUTTE D'OR

Pour tous les problèmes de logement (litiges avec le propriétaire, rénovation, réhabilitation, etc.)

LES VENDREDIS de 17 h 30 à 19 h

9, rue des Gardes

tél. 42.23.32.26 (à ces heures).

LU DANS " LE CANARD ENCHAINÉ " (14-1-87) :



CHIRAC FAIT LA DETTE

A U 16 de la rue de la Goutte-d'Or, dans le 18^e arrondissement de Paris, Jean-Louis possède un appartement de 58 m² dans un petit immeuble sans avenir, coincé entre deux constructions insalubres. Un projet social de gymnase, piscine et crèche vient aux oreilles de Jean-Louis. Nous sommes alors début 1985. Le propriétaire a l'idée saugrenue de vendre son bien à la Ville de Paris. Après évaluation et accord de sa part sur la somme de 280 000 F, les titres sont déposés chez le notaire de la Ville, M^e Bonnel, le 10 février 1986. Fin avril, le propre notaire de

Jean-Louis l'avise que la signature de l'acte de vente est décidée pour le 6 mai chez M^e Blondel. Et le 6 mai, l'acte est signé.

Depuis, rien. Pas une thune, pas un fitrelin, pas un liard. La ville dont le maire est un Premier ministre devait payer la moitié à la signature et le solde trois mois plus tard, lorsque Jean-Louis quitterait les lieux.

D'appels en recherches et en démarches, tout le monde est contrit, mais personne n'est responsable. Par exemple, il ne faut pas moins de six semaines pour que le dossier passe de la direction au logement à la recette générale des Finances ! Il y a huit mois que la vente a été signée...

Pour faire bon poids, le 30 octobre dernier, la préfecture de Paris prend un arrêté d'évacuation de l'immeuble de Jean-Louis stipulant qu'il est interdit à l'occupation car dégradé. Il se demande où aller, Jean-Louis : sans l'argent que lui doit la Ville, il ne peut rien acheter, et louer aux tarifs parisiens constituerait un luxe hors de sa portée.

Le 20 décembre, le maire adjoint du 18^e arrondissement, le célèbre Jean-Pierre Pierre-Bloch, a reçu Jean-Louis pendant une minute et demie. Sans le sourire, mais avec le regard anxieux et solitaire de l'homme de pouvoir. Il allait essayer de faire une lettre.

Essai non transformé : Jean-Louis n'a toujours pas touché un kopeck et va finir un jour par se retrouver à la rue - où il fait plutôt frais par les temps qui courent.



LA VILLE MAUVAIS PAYEUR ?

Nous avons interrogé les services concernés de la ville (politique foncière) qui nous ont précisé :

« Ce retard incombe essentiellement à la Conservation des Hypothèques (administration relevant de l'Etat) qui a mis un temps fou pour publier.

Cette publication est maintenant effectuée et on a versé la moitié du prix à ce monsieur. Nous attendons pour lui verser l'autre moitié qu'il nous remette les lieux libres.

— Un tel retard est-il susceptible de se reproduire ?

— Non. Le ministère des

Finances a en effet accepté de donner des instructions à ses comptables aux termes desquelles ceux-ci se contenteront maintenant d'une attestation des notaires qui se substituera à la publication aux Hypothèques. En l'espèce, on aurait pu gagner 4 ou 5 mois. »

Espérons que cela se fera plus vite désormais. Quant à l'habitant concerné, il a été évacué le jeudi 5 mars en catastrophe (son déménagement étant prévu pour le 8 mars). Peut-être va-t-il toucher le reste du prix de vente ?

L' A.D.C.L.J.C. propose des cours de guitare les **MERCREDIS** de 18 h 30 à 20 h 30 pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Inscription gratuite au local (8 rue Léon) les **mar-dis** et **vendredis** à partir de 18 h.

PARIS-GOUTTE D'OR



**BULLETIN
D'ABONNEMENT
à renvoyer à PGO**

- 27 rue de Chartres -
75018 Paris.

4 numéros : 20 F
Soutien : 100 F

Virement à l'ordre
de **PARIS
GOUTTE D'OR**
CCP PARIS 22 417 09 W

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

PARIS-GOUTTE D'OR
27 rue de Chartres
75018 Paris
Numéro de Commission
Paritaire 66 173 - Trimestriel
Directeur de publication :
M. NEYRENEUF
Dépôt Légal :
1^{er} trimestre 1987
Imprimerie :
Montholon-Services

CONCOURS PHOTOS
AIDDA
GOUTTE D'OR

MEMOIRE ET DEVENIR D'UN VILLAGE DE PARIS



Photo de F. Dan Chele

Pour vos parutions, AIDDA vous propose ses photos, réalise des reportages, diaporamas, organise des week-ends d'initiation à l'audio-visuel, édite des cartes postales, conçoit maquettes ou dépliants.

AIDDA :

40 rue Durantin.
Tel : 42.64.66.75
Permanence Goutte d'Or
8, rue Léon 75018
Vendredi et samedi 10 h - 13 h

CONCOURS PHOTO DE L'AIDDA

En mai 1986, l'association Aidda lançait un concours de photos sur le quartier de la Goutte d'Or. Cette action vient de se terminer. Divers prix ont été attribués (un séjour en Grèce, un voyage à Amsterdam, du matériel photo, etc.). Les meilleures épreuves du concours ont été présentées du 9 février au 8 mars à « Espace-Plus » (Forum des Halles). Parmi les gagnants :

- 1^{er} prix : Dominique Bolland
- 2^e prix : Yahya Mehdaoui et Stéphane Weber
- 3^e prix : Claudine Matt
- 4^e prix : Francès Dan Chele



Photo de C. MATT

DES POINTS POSITIFS...

Le 6 février dernier (soit plus d'un an après la dernière réunion), la Commission locale « **Goutte d'Or - Ilôt sensible** » se retrouvait sous la présidence d'Alain Juppé, ministre du Budget et adjoint au maire de Paris, en présence d'autres élus de l'arrondissement, des responsables de la Préfecture, de la Préfecture de Police, des services concernés de la ville, de l'Office H.L.M. et des associations.

Qu'est-il sorti de cette réunion où **Paris-Goutte d'Or**, ainsi que les autres associations présentes, a fait part de ses différentes préoccupations quant au déroulement de l'opération de Rénovation et a soulevé un certain nombre de problèmes de la vie de notre quartier ? Il est indéniable que sur certains dossiers, des réponses positives et encourageantes ont été apportées :

• Les locaux associatifs :

Tout d'abord, il y a les locaux qu'**Accueil et Promotion** a achetés au 28 rue de Laghouat et pour lesquels la ville a accepté de subventionner des travaux, puisque l'utilisation de ces locaux (malgré leur relatif inconfort actuel) est déjà largement pluri-associative (alphabétisation, cours de langues, permanences juridiques, etc.).

Ensuite, il y a eu cette proposition faite aux **enfants de la Goutte d'Or** de mettre à leur disposition de façon provisoire un local déjà évacué de la Rue de la Charbonnière, en attendant que la reconstruction d'immeubles neufs permette de prévoir des locaux en rez-de-chaussée (ce qui semble envi-

sageable actuellement vu le tout petit nombre de commerçants demandant à se maintenir). On s'oriente — semble-t-il — vers l'attribution d'un grand appartement situé au 1^{er} étage du 30 rue de la Charbonnière.

Enfin, le projet que nous avons présenté concernant la réutilisation de la salle Saint-Bruno (voir P.G.O. n° 5-6) a été repris par la ville, et les négociations se poursuivent avec l'Archevêché qui devraient aboutir d'ici la fin de l'année (d'après les propos d'Alain Juppé).

Si cet ensemble de locaux est effectivement mis à la disposition des associations, dans des conditions de co-gestion favorables, alors on pourra effectivement se réjouir et les associations auront de bien meilleures possibilités d'action.

• Subventions

La ville s'est enfin décidée à verser au Collectif d'associations (dont fait partie **Paris-Goutte d'Or**) la somme de 20 000 F pour l'organisation de « **La Goutte d'Or en fête-1986** ».

Cette somme devrait permettre d'équilibrer intégralement les comptes de cette fête et nous permettra d'organiser la fête de cet été sans aucun passif de départ.

• Participation des habitants

Depuis sa création, **Paris-Goutte d'Or** a déposé de nombreux projets visant à faire que les habitants du quartier puissent participer effectivement à l'aménagement de leur habitat. Cette idée même paraissait complètement saugrenue à nos

élus. Or, il semble qu'une petite évolution ait eu lieu (de nombreuses expériences ont été réalisées ailleurs, donc c'est possible) et qu'il n'existe plus maintenant de refus de principe à ce que certaines actions spécifiques soient montées dans le quartier. Nous allons donc tâcher de reproposez des projets ponctuels allant dans ce sens et nous verrons bien comment réagiront les élus.

• Occupants de bonne foi

Dans notre dernier numéro, nous nous demandions si la ville revenait sur ses engagements concernant les occupants de bonne foi, vu que deux familles du 18 bis Goutte d'Or se voyaient refuser un logement. Avec un retard d'un an, cela sera fait. De même en a-t-il été du logement d'une famille sinistrée du 16 rue des Islettes. Reste encore le cas d'une famille du 28 Goutte d'Or à solutionner.

• Divers

- Un projet d'accueil et d'aide aux toxicomanes est actuellement à l'étude pour le 18^e.

- Le commissariat du 34 rue de la Goutte d'Or devrait commencer à être construit en octobre 1987.

- Il devrait se tenir deux réunions de ce type par an.

Mais à côté de ces points positifs et de ces ouvertures, un gros point négatif qui risque de poser de nombreux problèmes et créer des difficultés pour la suite de l'opération. Il s'agit du logement des résidents en hôtels meublés.

... ET D'AUTRES

NÉGATIFS ➔

HÔTELS MEUBLES : QUEL RELOGEMENT ?



Pour bien comprendre l'enjeu de cette question, il faut ici rappeler qu'une dizaine d'hôtels meublés sont voués à la destruction par l'opération de Rénovation. Ces hôtels abritent la plupart du temps des hommes seuls, certains y résidant depuis plus de 20 ans. L'un d'entre eux (9 Charbonnière, immeuble salubre) est habité par 70 résidents. Ce quartier est le leur et ils en sont l'une des composantes fondamentales.

Dès l'enquête publique (1984), nous avons insisté sur ce problème : en effet, la loi qui régit les résidents en hôtels meublés ne leur attribue aucun droit. Ils ne sont pas locataires

au sens légal du terme, et donc n'ont en principe droit à aucun relogement.

La ville fut amenée à prendre l'engagement de reloger, « par dérogation aux procédures habituelles », les occupants d'hôtels meublés à démolir. Mais rien de précis ne fut alors annoncé concernant les conditions de ce relogement : en appartements ? en hôtels meublés ? en foyers ? à Paris ? en banlieue ? Il semblait évident que ce serait à Paris, du moins c'est ce qui nous avait toujours été dit, ne serait-ce que parce que l'Office H.L.M.-maître d'œuvre du relogement — n'avait plus de patrimoine immobilier en banlieue.

Conscients du flou où l'on laissait cette question, nous avons alors déposé un projet tendant à mettre en œuvre des solutions innovantes pour les hôtels meublés. En décembre 1985, notre proposition est refusée sous prétexte que ce problème était de la responsabilité de la ville et de l'aménageur. En même temps, on nous annonçait que ce problème faisait l'objet d'une étude spécifique et que « d'ores et déjà, la ville entend acquérir d'autres immeubles en pourtour (du périmètre de l'opération) qui pourront être utilisés à cette fin (en l'espèce par exemple d'anciens hôtels) ».

Suite ➔

Et puis... plus rien : on nous explique que... vous comprenez, la ville n'a aucune obligation en la matière... et puis s'il faut reloger tous les hôtels meublés de Paris... enfin, bref : les « études spécifiques » débouchent sur le vide. Plus question d'acheter des immeubles en pourtour. Il sera fait aux résidents une proposition en foyer de banlieue, et s'ils ne sont pas d'accord, expulsion, à moins qu'ils n'acceptent un petit « pécule » (l'aide au départ de la Goutte d'Or !) et s'en aillent sans faire trop de vagues... D'ailleurs, ce n'est plus l'Antenne H.L.M. qui s'occupe de ce problème, mais le Bureau d'Aide Sociale du 18^e.

Pourtant, depuis le début de l'Enquête publique, l'Antenne H.L.M. distribue un papier officiel aux « locataires » où l'on peut lire :

« Vous êtes occupant de bonne foi d'un appartement où vous habitez (depuis septembre 1983) en hôtel meublé : vous serez relogé sur Paris dans l'arrondissement ou un arrondissement limitrophe, dans un appartement confortable, avec un loyer adapté à vos ressources... ».

Si le flou volontaire dans lequel on avait laissé cette question au moment des déclarations d'intention faites par la ville pouvait poser problème, ce papier officiel, engageant l'Office H.L.M., c'est-à-dire l'aménageur choisi par la ville, vaut engagement et explicite le clair-obscur de la note officielle de la Direction de la Construction de la ville.

Il s'agit donc bel et bien de volte-face que nous ne saurions accepter, et ce d'autant plus que la population habitant en hôtels meublés réclame une attention particulière : de nombreux retraités y demeurent

(certains depuis plus de 30 ans) avec parfois d'importants problèmes de santé. Quant à ceux qui prennent leur travail très tôt, le relogement en banlieue les obligerait à s'inscrire rapidement au chômage.

De tout cela on n'a pas voulu jusqu'à présent tenir compte, considérant que seul le relogement des familles était prioritaire. Nous demandons qu'aujourd'hui cette question soit rapidement réétudiée en tenant compte des désirs différents manifestés par les uns et par les autres (hôtels à racheter, appartements en colocation, foyers pour personnes âgées, construction dans le périmètre de logements adéquats pour ces résidents). C'est d'abord une question de volonté politique et (bien que cela puisse paraître naïf) de respect de la parole donnée.



CHANGEMENTS DANS LE CALENDRIER ?

Dès le début de l'opération, nous avons demandé que l'on traite en priorité des îlots les plus dégradés et que la programmation prévue soit modifiée (l'îlot 3 qui devait être détruit dans la première phase étant bien moins dégradé que d'autres). Il semble que l'on nous ait écoutés et qu'après l'îlot 6 (Charbonnière-Chartres-Jessaint-Tombouctou), on s'oriente vers l'îlot 7 (Chartres-Charbonnière-Goutte d'Or).

A LA CAMPAGNE

1 bis rue de la Goutte d'Or : un petit hôtel meublé où ne restent aujourd'hui que neuf résidents. Depuis plus d'un an, l'hôtel est devenu propriété de la ville, avec l'engagement donné à l'ancien propriétaire que tous les résidents seraient relogés. Depuis ce temps-là, rien n'a bougé, sauf le bâti qui se dégrade rapidement (dégradation qui ne peut que s'accélérer avec les travaux réalisés en face pour le parking). Certes, une enquête a été faite, des dossiers constitués, puis, plus rien. Récemment, certains résidents reçoivent une convocation du Bureau d'Aide Sociale du 18^e.

« Voilà, leur dit la personne qui les reçoit : on va vous reloger.

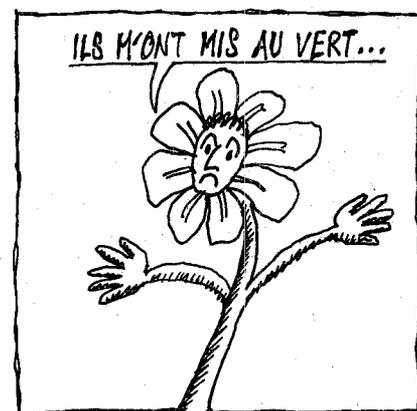
— D'accord, c'est bien, mais où — ose demander son interlocuteur, qui habite depuis plus de 15 ans le quartier et qui a de gros problèmes de santé.

— A la campagne.

— Quelle campagne ? Dans quel coin ? Dans quelles conditions ?

— Ecoutez : on n'en sait pas plus. C'est à la campagne, et le reste, vous le verrez bien. Voilà le dossier à remplir... »

Et l'entrevue s'interrompt.



OPHLM :

DES ENGAGEMENTS «BIDON» ?

L'IMMEUBLE QUE VOUS HABITEZ FERA L'OBJET D'UNE DÉMOLITION OU D'UNE REHABILITATION LOURDE :

Vous êtes occupant de bonne foi d'un appartement (quittance de loyer, électricité,...) ou vous habitez (depuis septembre 1983) en hôtel meublé :

- Vous serez relogé sur Paris dans l'arrondissement ou un arrondissement limitrophe, dans un appartement confortable, avec un loyer adapté à vos ressources,
- A l'issue des travaux, vous aurez la possibilité de revenir sur le quartier si vous le souhaitez, avec une priorité donnée aux plus anciens locataires du quartier,
- Vous serez prévenu au moins un an avant le début des travaux dans votre appartement,
- Un agent du service de relogement de l'Office viendra vous voir,
- En fonction de la taille de votre famille et de vos souhaits, **plusieurs logements** vous seront proposés... vous les visiterez et vous pourrez **CHOISIR**,
- Vos frais de déménagement et de retour sur le quartier seront pris en charge par l'Office,
- Sur le quartier ou hors du quartier et si vos ressources sont modestes, vous pourrez bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement ou de l'Allocation Logement (l'Aide Personnalisée au Logement, peut atteindre le montant total du loyer),
- Nous sommes à votre disposition pour apporter toute information sur ces aides.

O.P.H.L.M. VILLE DE PARIS
33, rue de la Charbonnière, 75018 Paris

Voilà bientôt 3 ans que l'Antenne de l'Office HLM de la Ville de Paris (33 rue de la Charbonnière) distribue ce papier aux habitants du quartier.

3 ans pendant lesquels on nous a assurés que nous serions relogés à condition d'être occupant de bonne foi et en situation régulière de séjour...

3 ans pendant lesquels on nous a assurés que nous serions relogés à Paris ...

3 ans pendant lesquels on nous a assurés que nous serions prévenus au moins un an à l'avance...

3 ans pendant lesquels on nous a assurés que nous pourrions choisir...
...sans différence entre les locataires et les résidents d'hôtels meublés.

Or, aujourd'hui :

des habitants ne sont pas relogés parce qu'ils sont chômeurs...

d'autres se voient proposer "la campagne"...

d'autres sont évacués au petit matin sans préavis...

d'autres enfin se voient refuser la possibilité de choisir...

ALORS, CES ENGAGEMENTS... C'ETAIT "DU BIDON" ???

NB : à noter qu'au moment où nous mettons sous presse (soit plus de 2 semaines après l'évacuation), les chômeurs du 14 Goutte d'Or ne sont toujours pas relogés !